

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00

commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

DEMANDE DE LOCATION PONCTUELLE DE LA SALLE POLYVALENTE DE MURIST

A remettre au moins 1 mois avant la
manifestation

REQUERANT

Société ou organisateur

Nom du responsable Adresse

No postal et localité Natel :

NATURE DE LA MANIFESTATION :

MANIFESTATION PUBLIQUE

MANIFESTATION PRIVEE

DATE	ACTIVITE	HEURE DEBUT	HEURE FIN
.....	Préparation/montage h h
.....	Manifestation h h
.....	Rangement/démontage h h

Nbre de personnes

LOCAUX DESIRES

- salle
 cuisine
 1 vestiaire (1 x env. 15 pers.)
 OU
 2 vestiaires (2 x env. 15 pers.)

COMPLEMENTS D'UTILISATION : installations, matériel

- vaisselle
 sono

PRIX DES PLACES (voir art. 1.2 des tarifs)

Adulte CHF..... / Etudiants/Apprentis CHF..... / Enfants CHF...../ AVS CHF.....

Collecte

Tombola

./.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La réservation ne peut pas être effectuée par une personne habitant la Commune d'Estavayer en faveur d'un tiers n'habitant pas la Commune d'Estavayer.
- Le locataire s'engage à se conformer au règlement communal concernant l'utilisation de cette salle.
- Pour certaines manifestations, une demande de patente K est nécessaire. Elle est composée de différents formulaires qui doivent être transmis à la Police communale d'Estavayer pour préavis. Celle-ci fera ensuite suivre ces documents à la Préfecture de la Broye pour décision.
Les événements nécessitant une patente K sont :
 - les manifestations publiques, dès qu'il y a une dérogation à l'horaire (la durée dépasse 23h), ventes de boissons, mets cuisinés, ET/OU présence d'un orchestre.Les manifestations privées (par ex. anniversaire, mariage) ne nécessitent pas de patente spéciale.
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Police communale d'Estavayer au 026 664 80 40. Le guide pratique « organisation de manifestations » est à disposition sur le site internet communal.
- **En signant ce document, l'organisateur s'engage à être en possession d'un plan de protection à jour selon les directives émises par les autorités compétentes concernant le covid-19 et s'engage à le faire respecter.**

Date :

Signature de l'organisateur

.....

.....

Annexe - Règlement et tarif

.....